



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024**Délibération n°58/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : EMCA – Convention 2024

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême. L'école est membre du Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation (RECA).

Depuis la rentrée de septembre 2020, la durée du cursus est passée à 5 ans. L'école propose dorénavant un Bachelor en trois ans, suivi d'un Mastère en deux ans. Le titre RNCP niveau 6 - Chef de projet conception et réalisation en cinéma d'animation n'ayant pas été renouvelé, l'école loue un titre RNCP niveau 6 - Designer numérique - au groupe Videnum (Institut de Création en Animation Numérique/ICAN). Les premiers diplômés Bachelor of Arts sont sortis en juin 2023 et les premiers diplômés du Master of Arts sortiront en juin 2025.

En complément des partenariats consolidés avec l'EESI et l'ENJMIN, notamment au travers de confluence créative, l'EMCA a engagé des partenariats sur des Master avec d'autres écoles nationales (Louis Lumière,

Excellia, Laniméa, le groupe Vindenum sur le titre professionnel] et également de nouveaux partenariats internationaux.

Le nombre d'étudiants à la rentrée 2024 est de 156.

Le budget prévisionnel de l'école pour l'année 2024 est évalué à 1 682 522 €.

Par courrier en date du 3 octobre 2024 la CCI a sollicité le Pôle Image Magelis à hauteur de 200 000 €, soit une subvention représentant 11.9 % du budget prévisionnel.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

